

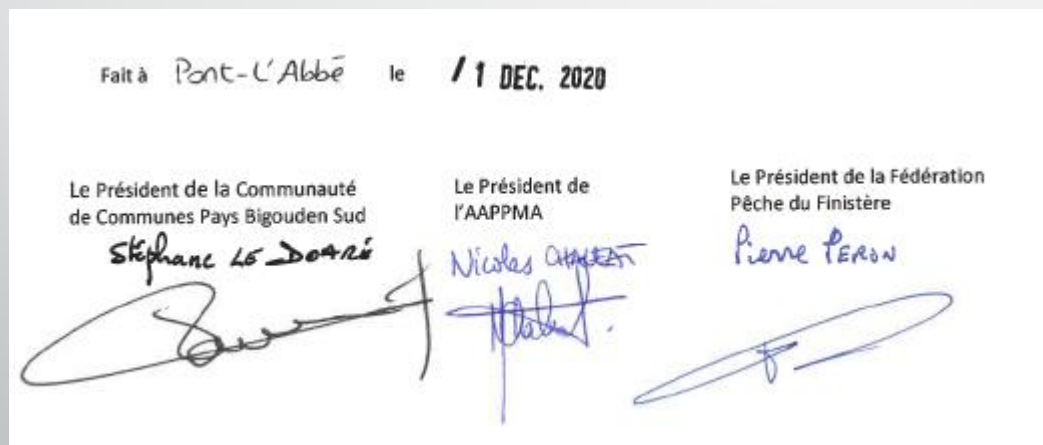
Convention, plan de gestion et passage en seconde catégorie du plan d'eau de Moulin Neuf

Conférence de presse à Saint Trolimon le 14/09/2021



Préambule

- Le 1^{er} décembre 2020, une convention de mise à disposition du droit de pêche a été signée entre la CCPBS (propriétaire de l'étang), l'AAPPMA et la Fédération de Pêche. Cette convention tripartite définit la réglementation spécifique au Moulin Neuf et les devoirs (ou obligations) de chacun.
- Parallèlement, un travail depuis 2018 a été initié pour le reclassement du plan d'eau en seconde catégorie piscicole.
- Enfin un plan de gestion piscicole et halieutique a été rédigé et validé par l'ensemble des acteurs (AAPPMA, FD, CCPB) en préfecture



Le classement piscicole

- Afin de répondre au type de milieu piscicole et de gérer la pêche en adéquation avec le peuplement
- Changement de catégorie piscicole de la première vers la deuxième catégorie piscicole
- Dossier initié et validé en préfecture

Association Agréée Pour la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique du Pays Bigouden



Dossier de demande de modification de
classement piscicole de l'étang du Moulin Neuf

(Communes de Plonéour Lanvern et
Tréméoc, Finistère)



La réglementation

Bienvenue au plan d'eau du Moulin Neuf

Info pêche

Ce réservoir d'eau brute, servant à l'eau potable, de 65Ha est la propriété de la Communauté de Commune du Pays Bigouden Sud.

La pêche y est gérée par l'AAPPMA du Pays Bigouden et la Fédération de Pêche du Finistère.

La réglementation qui s'y applique est celle de la deuxième catégorie piscicole. cf : arrêté général pêche en Finistère - scanner le Qr code

Navigation et float tube interdits
Amorçage et "pâte à truite" interdits
2 cannes au posé maximum par pêcheur



Deux réserves permanentes sont présentes sur la rive ouest du lac, ainsi qu'une réserve temporaire (**pêche interdite pendant la période de fermeture de la 1ère catégorie**) au nord. Des bornes de jalonnements explicatives numérotées sont présentes autour du lac et délimitent les zones de pêche. Cf carte ci-contre

Quota de 6 truites maximum par jour et par pêcheur
3 carnassiers par jour dont 2 brochets maximum.
Brochet : 60cm
Sandre : 50 cm
Truite : 23 cm

CONTACTS :

Fédération de Pêche du Finistère : 02 98 10 34 20
CCPBS : 02 98 87 14 42
AAPPMA du Pays Bigouden : aappmapbigouden@orange.fr
Gardes de pêche : Loïc APAMON 06 86 56 93 15
Joris PARPAILLON : 06 50 32 19 00



L'orientation halieutique

- Retenue d'eau destinée à la production d'eau potable
- Pêche orientée vers les poissons carnassiers et truites de déversement
- En cas de capture de truite fario native, de salmonidés migrateurs, ou d'aloise, remise à l'eau obligatoire
- Amorçage et pâte à truite interdite (qualité de l'eau)



Les accès

- Parking du barrage à Plonéour Lanvern
- Parking du Roch à Trémoc



Le développement d'un Atelier Pêche Nature et la tenue ponctuelle de concours de pêche

- Site idéal pour l'APN de l'AAPPMA du Pays Bigouden
- Site idéal pour les animations ponctuelles de l'APN Mobile de la Fédération
- Tenue annuelle de la manifestation Leurre Junior 29



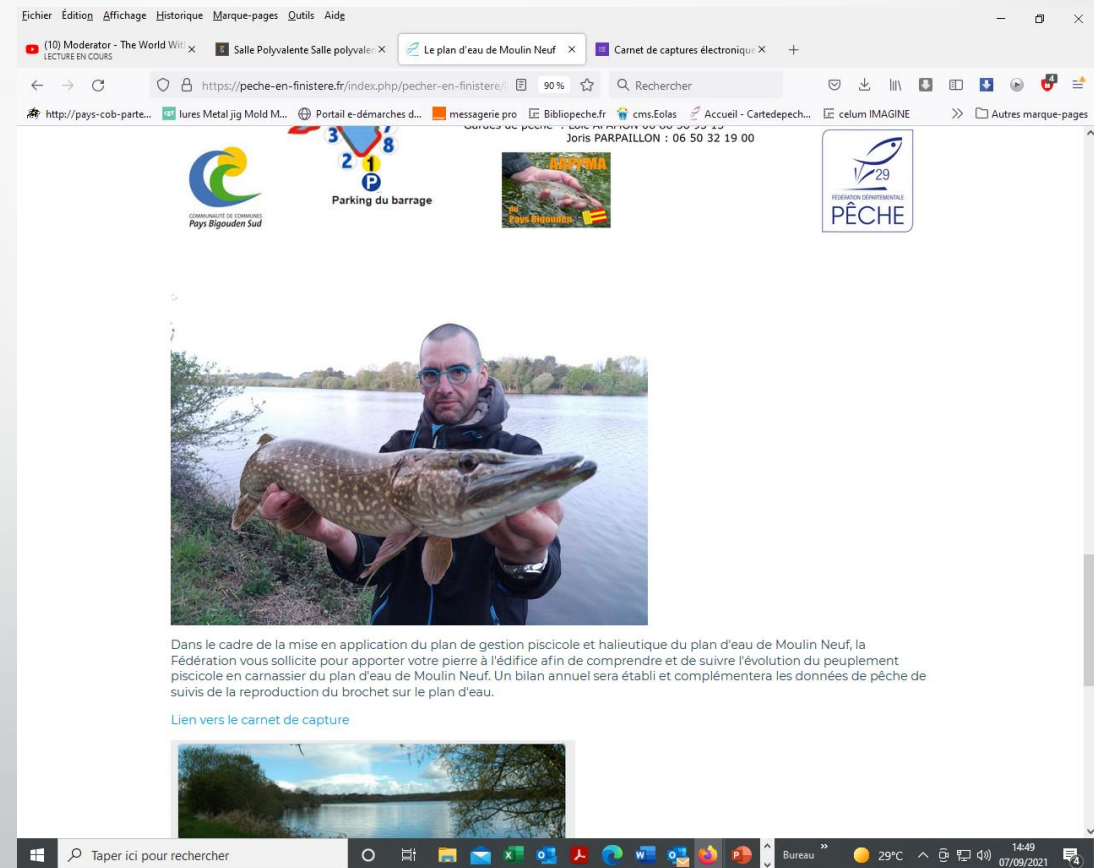
La garderie

- Afin d'informer les pêcheurs et de contrôler la bonne mise en œuvre de la réglementation pêche, les agents assermentés de la Fédération de pêche organiseront des contrôles tout au long de l'année sur le plan d'eau du Moulin Neuf. Joris Parpaillon, animateur et technicien à la Fédération de Pêche du Finistère assurera avec Loïc Apamon, garde animateur de la Fédération également la surveillance du site.



Le suivi de l'espèce repère : le brochet

- Pêche de suivi scientifique sur les juvéniles brochet tous les ans
- Carnet de captures électroniques pour les pêcheurs (sur le site de la FD, une page a été construite et intègre le carnet)
- Rapport bilan annuel sur ces données



Conclusion

- Ce travail en concertation entre la CCPBS, l'AAPPMA du Pays Bigouden et la Fédération de Pêche du Finistère a pour objet de mettre en œuvre une approche halieutique du plan d'eau conforme à son peuplement et aussi des usages et intérêts faunistique et floristique du plan d'eau.
- Ce travail définit les rôles de chacun
- Cette mise en valeur aura un impact positif sur l'offre pêche sur le Sud-Ouest du Finistère et au-delà. En effet ce site a une aura importante de part sa superficie et son potentiel. La pêche de loisirs en eau douce offre localement des retombées socio-économiques, à travers la restauration, l'hébergement, l'achat de matériel. Une étude socio-économique menée en 2020 sur la destination touristique « Quimper Cornouaille » par des étudiants de l'UBO avait montré de grands axes de développement à mettre en œuvre spécifiquement sur ce plan d'eau, ce qui a pu être fait à l'aide de ce travail. Nous espérons ainsi que ce site puisse à partir d'aujourd'hui offrir plus de potentiel pour l'offre pêche de loisirs en Finistère. C'est dans ce cadre que nous souhaiterions à l'avenir classer ce plan d'eau en parcours labelisé « Passion » fort de tout ce travail.